

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le mardi, 17 janvier 2017 à compter de 19 h 30, au lieu habituel des séances du Conseil municipal, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault et Chantal Denis, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Monsieur Roger Paquette, est absent et excusé.

Est également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joscelyne Charbonneau.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 h 31 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-01-006

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Le maire souhaite la bienvenue et des vœux de bonne année 2017 aux personnes présentes. Verbalement, le maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il mentionne qu'il a assisté à une conférence de Presse concernant le lancement officiel du programme PAIR qui se tenait au Bureau du député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette. Le maire informe également que le Comité Opération Nez rouge Contrecoeur a transmis une lettre de remerciements à la Municipalité pour l'implication de la Municipalité dans la campagne Opération Nez rouge Contrecoeur 2016 ainsi que la réception d'une lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports relative au règlement n° 2005-005-04 modifiant le règlement n° 2005-005 décrétant la limite de vitesse permise dans les rues de la Municipalité.

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-01-007

**Demande d'une consultation publique
sur la sécurité nautique sur la rivière Richelieu.**

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a fait plusieurs demandes afin que soit améliorée la sécurité et que la vitesse soit réglementée sur la rivière Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au député fédéral, monsieur Xavier Barsalou-Duval, qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de sécurité nautique sur la rivière Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-01-008

**Contribution 2017 à la Fabrique de la Paroisse
Saint-Antoine-de-Padoue
déneigement et entretien de terrain**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution pour l'année 2017 à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue au montant de 1 250 \$ pour le déneigement du stationnement et un montant de 1 250 \$ pour l'entretien du terrain, lesquelles contributions sont versées en un seul versement.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2017-01-009

Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 17 janvier 2017 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 37 034,35 \$ au 31 décembre 2016.

(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 31 décembre 2016	20 501,99 \$
Factures payées au 31 décembre 2016	16 532,36 \$
Total au 31 décembre 2016	37 034,35 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-010

**Renouvellement de l'adhésion 2017
à la FQM (Fédération québécoise des municipalités)**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que Le Conseil municipal autorise les dépenses pour le renouvellement à l'adhésion à la FQM au montant de 1 739,27 taxes applicables en sus pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-01-011

Dépenses incompressibles 2017

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et la technicienne comptable à effectuer les déboursés nécessaires concernant les dépenses incompressibles de l'année 2017, le tout tel que les dispositions du règlement n° 2006-004 en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-01-012

**Autorisation de dépenses : facture de Sibyl Groupe Conseil
Mise à jour de l'unité de sauvegarde et changement du bloc d'alimentation**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 200 \$ taxes applicables en sus pour la mise à jour de l'unité de sauvegarde et changement du bloc d'alimentation.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-01-013

**Autorisation de dépenses : facture de Sibyl Groupe Conseil
Achat de logiciel de sauvegarde, installation et configuration**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 199 \$ taxes applicables pour l'achat de logiciel de sauvegarde de données pour tous les postes informatiques, installation et configuration (situé au le poste de travail : Vie communautaire).

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017

RÉSOLUTION 2017-01-014

Renouvellement - consultation pour l'année 2017
Firme d'avocats Paradis-Lemieux-Francis (retenir)

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la dépense estimée à 500 \$ taxes applicables en sus, pour la facture de la firme d'avocats Paradis-Lemieux-Francis concernant le renouvellement pour consultation pour l'année 2017 (retenir).

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-01-015

Demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu :
Mandat à la firme d'évaluation foncière et immobilière, Évimbec Ltée
à l'égard des travaux pour le nouveau rôle d'évaluation triennal 2018-2019-2020

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de mandater la Firme d'évaluation foncière et immobilière, Évimbec Ltée à l'égard des travaux pour le nouveau rôle d'évaluation triennal 2018-2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2017-01-016

Procès-verbal séance extraordinaire du 7 décembre 2016

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2016 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-017

Procès-verbal séance extraordinaire du 20 décembre 2016 (Budget 2017)

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2016 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-018

Procès-verbal séance ordinaire du 20 décembre 2016

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2016 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-019

Procès-verbal séance extraordinaire du 5 janvier 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 janvier 2017 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-020

Services de l'archiviste régionale en 2017

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que Le Conseil municipal approuve les dépenses estimées à 5 550\$ pour les travaux de l'archiviste régionale de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, travaux devant s'exécuter durant 4 semaines, dans les semaines du 27 au 31 mars 2017, du 17 au 28 juillet 2017 et du 30 octobre au 3 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-021

**Renouvellement cotisation 2017 à l'ADMQ
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2017 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 793 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

2.5 AVIS DE MOTION

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2017-01-022

Officier désigné à la MRC de la Vallée-du-Richelieu :
Délégation à la directrice aux travaux publics et en urbanisme
Madame Valérie Gille

Considérant la nomination de madame Valérie Gille au poste de directrice des travaux publics et en urbanisme;

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme la directrice aux travaux publics et en urbanisme, madame Valérie Gille officier désigné dans tous les dossiers se rattachant à ses fonctions;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate et délègue la directrice aux travaux publics et en urbanisme, madame Valérie Gille pour représenter la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à la MRC de la Vallée-du-Richelieu dans tous les dossiers se rattachant à ses fonctions.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-023

Entériner l'embauche pour la surveillance de la patinoire :
Gabrielle Héroux

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de Gabrielle Héroux à la surveillance de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-024

Entériner l'embauche pour la surveillance de la patinoire :
Xavier Béland

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de Xavier Béland à la surveillance de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 2017-01-025

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 1 030 \$ taxes applicables en sus, comme suit :

Réparation urgente Véhicule 617	300 \$
10 x Batterie Radio	700 \$
Bouteilles d'eau	30 \$
Total	1 030 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-026

**Démission de monsieur Maxime Robert
à titre de pompier à temps partiel**

Considérant que monsieur Maxime Robert a remis sa démission à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au directeur du Service sécurité incendie de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que monsieur Maxime Robert n'est plus disponible pour effectuer le travail de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Maxime Robert comme pompier à temps partiel et le remercie pour le travail effectué au sein dudit Service.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-027

**Démission de monsieur Frédéric Héroux
à titre de pompier à temps partiel**

Considérant que monsieur Frédéric Héroux a remis sa démission à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au directeur du Service sécurité incendie de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que monsieur Frédéric Héroux n'est plus disponible pour effectuer le travail de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Frédéric Héroux comme pompier à temps partiel et le remercie pour le travail effectué au sein dudit Service.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-028

**Démission de monsieur Maxime Adam
à titre de pompier à temps partiel**

Considérant que monsieur Maxime Adam a remis sa démission à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au directeur du Service sécurité incendie de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que monsieur Maxime Adam n'est plus disponible pour effectuer le travail de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Maxime Adam comme pompier à temps partiel et le remercie pour le travail effectué au sein dudit Service.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-029

**Association des chefs en sécurité incendie du Québec :
cotisation membre 2017**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2017 à l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec au montant de 250 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2017-01-030

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 1 238 \$ taxes applicables en sus, comme suit :

Travaux de rénovation cuisine maison de la culture	50 \$
Mise à jour de la trousse de premiers soins	350 \$
Nouvelle fenêtre au pavillon des loisirs	700 \$
Entériner la dépense- Système d'alarme à la Caserne – réinitialisation du panneau	138 \$
Total	1 238 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

RÉSOLUTION 2017-01-031

Modification de l'adjudication du contrat de services pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 à l'entrepreneur « Excavation E.S.M. Inc. »

Considérant la résolution no. 2016-10-320 concernant l'adjudication du contrat de service pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 à l'entrepreneur excavation E.S.M. Inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu, avec l'accord de l'entrepreneur Excavation E.S.M. Inc, modifie le contrat no.2016-10-320 de services pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour la saison en cours, soit 2016-2017 et pour les deux (2) saisons hivernales à venir du contrat, soit 2017-2018 et 2018-2019;

Que la modification au contrat s'applique au bloc 2 du devis, soit le déneigement des trottoirs de la Municipalité. L'option au contrat no 2016-10-320 est l'option "2A" et elle est modifiée et remplacée par l'option "2B" par le biais de cette résolution. L'entrepreneur sera maintenant tenu de charger, transporter et disposer la neige des trottoirs, qui ne peut être soufflée sur les terrains adjacents, au site de dépôt de neiges usées de la ville de Verchères;

Que selon les disponibilités du site de dépôt à neige de la ville de Verchères, il est entendu que l'entrepreneur chargera la neige des trottoirs le troisième soir après une tempête;

Que les nouveaux montants pour le contrat avant taxes applicables sont, pour la saison 2016-2017, de 110 330,20\$, pour 2017-2018, de 113 858,40\$ et pour 2018-2019, de 117 386,60\$.

Adoptée à l'unanimité

Transport adapté

L'Élu responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

4.4 Parcs et terrains de jeux

En l'absence de l'Élu responsable monsieur Roger Paquette, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS ET TOURISME

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

En l'absence de l'Élu responsable monsieur Roger Paquette, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017

RÉSOLUTION 2017-01-032

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Dominique Rougeau et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 3 770 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Autorisation de dépenses pour le paiement des animateurs pour l'ensemble des activités Loisirs (1 ^{er} versement en février 2017)	1 970 \$
Plaisirs d'hiver	1 800 \$
Total (taxes applicables en sus)	3 770 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-033

**Calendrier des versements pour l'entente de services 2017
avec La Maison des jeunes La Traversée**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal verse la somme de 12 925 \$ à l'organisme la Maison des jeunes *La Traversée* en vertu de l'entente de services 2017 suite au dépôt du rapport trimestriel et du rapport financier annuel par ledit organisme à la Municipalité pour le trimestre concerné, le tout comme suit pour 2017 :

• (trimestre janvier, février, mars)	Mars	3 231,25 \$
• (trimestre avril, mai, juin)	Juin	3 231,25 \$
• (trimestre juillet, août, septembre)	Septembre	3 231,25 \$
• (trimestre octobre, novembre, décembre)	Décembre	3 231,25 \$

Adoptée à l'unanimité

5.1.1 Maison de la culture Eulalie-Durocher et Tourisme

En l'absence de l' élu responsable monsieur Roger Paquette, madame Chantal Denis fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2017-01-034

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 300 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Conférence sur l'électrification des transports par monsieur Daniel Breton à la Maison de la culture	200 \$
Vernissage Exposition Hommage à Denyse Lamontagne	100 \$
Total (taxes applicables en sus)	300 \$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.2.2 Dompierre sur Mer

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.3 Loisirs culturels

Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2017-01-035

Contribution 2017
à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion
et calendrier des versements

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal octroie la somme de 15 825 \$ comme contribution municipale pour l'année 2017 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion;

Que Le Conseil municipal verse la contribution municipale 2017 au montant de 15 825 \$ à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion comme suit en 2017 :

• Janvier	3 956,25 \$
• Février	3 956,25 \$
• Mai	3 956,25 \$
• Septembre	3 956,25 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2017-01-036

Facturation pour la tarification annuelle 2017 : Réseau Biblio de la Montérégie

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture du Réseau Biblio de la Montérégie au montant de 7 809,23 \$ pour la tarification annuelle de l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

6 Protection de l'environnement

L'Élu responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2017-01-037

Demande de dérogation mineure,
23 et 27 rue Louis-Roy

Considérant que lors de la réunion tenue le lundi 9 janvier 2017 du Comité consultatif en urbanisme (CCU), les membres ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure concernant le 23 et 27 rue Louis-Roy déposée le 29 novembre 2016;

Considérant que la procédure de la demande de dérogation mineure a été effectuée conformément au règlement n° 2009-006 «Règlement sur les dérogations mineures» et que les frais exigibles pour l'étude du dossier ont été acquittés;

Considérant que l'avis public concernant la dérogation mineure a été publié dans la Gloriette du mois de janvier (publié le 30 décembre 2016) et affiché au bureau municipal ainsi qu'aux endroits prévus par le Conseil municipal en date du 21 décembre 2016;

Considérant que la demande consiste à permettre la subdivision du lot 4 834 165 en 2 lots de 12 mètres de largeur ayant respectivement des superficies de 372,6 m² et de 372.5 m². De plus, la demande consiste à l'implantation sur chacun des lots créés, d'un bâtiment jumelé d'une superficie, pour chacun des bâtiments, de 65.06 m²;

Considérant que la demande consiste à permettre la subdivision du lot 4 834 166 en 2 lots de 12 mètres de largeur ayant respectivement des superficies de 372,5 m² et de 372.6 m². De plus, la demande consiste à l'implantation sur chacun des lots créés, d'un bâtiment jumelé d'une superficie de 67.71 m² et de 65.46 m².;

Considérant que le règlement de lotissement n° 2009-003 article 4.1 stipule que la largeur minimale d'un lot dans un périmètre d'urbanisation existant pour des bâtiments jumelés est de 15 mètres et que la superficie minimale de ce lot est de 400 m²;

Considérant que le règlement de zonage n° 2009-002, dans la grille des usages de la zone R-10, stipule que la superficie minimale au sol du bâtiment est de 75 m²;

Considérant que deux plans projet d'implantation, préparé par Samuel De Beaumont, arpenteur-géomètre, dans le dossier D24916, minute 699 et 700 ont été déposés lors de la demande;

Considérant que les deux plans de construction des bâtiments jumelés ont été déposés lors de la demande;

Considérant que le plan cadastral parcellaire, préparé par Samuel De Beaumont, arpenteur-géomètre, dans le dossier D24916, minute 701 a été déposé lors de la demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal, par leur résolution n° 2017-01-002, de ne pas accorder la présente demande de dérogation mineure compte tenu que la dérogation demandée ne permet pas au projet projeté de s'harmoniser avec les constructions voisines;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis et résolu :

Que le préambule fasse partie et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure demandée pour le 23 et 27 rue Louis-Roy.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-01-038

Demande citoyenne:
Un changement au Règlement de zonage
Relatif à l'installation d'un bâtiment en forme de dôme

Considérant que lors de la réunion du Comité consultatif en urbanisme (CCU) qui s'est tenue le 9 janvier 2017, les membres du Comité consultatif en urbanisme ont pris connaissance de la demande d'un citoyen concernant un changement au Règlement de zonage relatif aux bâtiments agricoles;

Considérant que le citoyen désire que le Conseil municipal modifie le règlement de zonage afin d'autoriser l'installation des bâtiments en forme de dôme;

Considérant que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande par leur résolution n° 2017-01-003 de ne pas modifier le règlement de zonage afin de permettre l'installation des bâtiments en forme de dôme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le préambule fasse partie et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal ne modifie pas le règlement de zonage afin d'autoriser l'installation de bâtiments en forme de dôme sur le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2017-01-039

Facture de Dave Williams, ingénieur
honoraires professionnels pour rencontre du 10 juillet 2016 à la Municipalité

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 530 \$ taxes applicables en sus pour le paiement de la facture de Dave Williams, ingénieur pour les honoraires professionnels relatifs à une rencontre qui s'est tenue le 10 juillet 2016 à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le dossier du litige du drainage pluvial.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 20 h 31 pour se terminer à 20 h 43.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2017-01-040

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Chantal Denis, appuyée par madame Lucie Beaudoin, la séance est levée à 20 h 43 heures.

Adoptée à l'unanimité

• **PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	16 février 2017
Séance enregistrée ordinaire à 19 h 30	21 février 2017

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Joselyne Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière